

Quelles démarches effectuer ?

Dès l'âge de 3 ans, si leurs familles en font la demande, les enfants présentant un handicap, peuvent être scolarisés en milieu ordinaire (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005).

Un enseignant référent se tient à la disposition de chaque jeune et de sa famille pour les accueillir et les informer sur les conditions de la mise en œuvre **d'un projet personnalisé de scolarisation**.

Ce projet peut être proposé pour répondre aux besoins du jeune, après évaluation de ses compétences par une équipe pluridisciplinaire d'évaluation, placée auprès de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En complément de la scolarité, cette Commission pour les Droits et l'Autonomie peut préconiser l'intervention du SESSAD. Dans ce cas, il appartient à la famille de prendre contact avec le service dès la réception de la notification d'orientation. L'admission sera prononcée par le directeur **en fonction des places disponibles et avec l'accord des familles**.

Horaires du secrétariat

Lundi à Vendredi 8h-12h et 14h-17h30

Contacts

Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH

18, rue de Flacé 71026 Mâcon CEDEX 9

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées - CDAPH

18, rue de Flacé 71026 Mâcon CEDEX 9

tél : 03.85.21.51.30

Enseignants référents

- Chalon sur Saône
Mme BRETIN - 03.85.48.59.51
M. GAUDILLAT - 03.85.48.59.62
- Givry
Mme TRAVERS - 03.85.44.47.27
- Tournus
Mme LEMOIGNE - 03.85.32.55.69
- Louhans
Mme FRANTZ - 06.21.20.05.33



PEP 71 - Siège social

265 rue de Crissey 71530 Virey le Grand -

www.pep71.org



Pour une
société inclusive

SESSAD

Service d'Education Spéciale
et de Soins A Domicile

CHALONNAIS BRESSE NORD



Service de Saint Rémy
8, place Jean Jaurès 71100 Saint Rémy
tél : 03.85.42.08.25
sessad.saint-remy@pep71.org

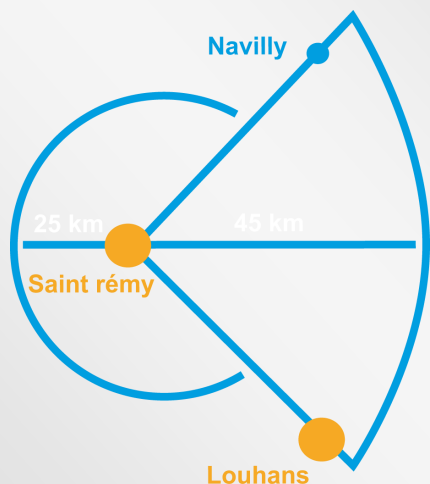
Service de Louhans
2 place Sœur Madeleine CORDIER
71500 Louhans
tél : 03.85.75.58.35
sessad-louhans@pep71.org

A qui s'adresse le SESSAD ?

Le SESSAD PEP est agréé pour intervenir auprès **d'enfants ou adolescents âgés de 3 à 20 ans** qui présentent des **troubles du comportement** ou une **déficience intellectuelle**.

Leurs difficultés rendent nécessaire une prise en charge globale, grâce à une équipe d'intervenants qui établit en accord avec le jeune et sa famille une évaluation des possibilités et des difficultés de chaque enfant.

Zones géographiques d'intervention



Pourquoi ?

Chaque fois que possible, le maintien d'un enfant dans son milieu de vie ordinaire doit être recherché. Le SESSAD met en place un travail global et de proximité, en complément de l'école ou des autres institutions et en partenariat avec la famille.

Selon l'âge de l'enfant, l'action s'oriente vers :

- La prévention par une prise en charge précoce,
- L'accompagnement par un appui à la scolarisation.

Les interventions ont lieu dans le cadre de vie habituel du jeune

- établissement scolaire,
 - maison de quartier,
 - famille,
 - équipement sportif,
 - crèche,
- et tous les lieux mis à disposition.

Facturation

Le financement des interventions est assuré à 100 % par les organismes d'Assurance Maladie.

Comment ?

Pour chaque jeune admis au service, l'équipe du SESSAD propose dans un premier temps une période d'observation de 4 mois.

C'est l'occasion d'effectuer des bilans adaptés aux difficultés de l'enfant :

- Rééducatif (orthophonie, psychomotricité),
- éducatif,
- social,
- pédagogique (en lien avec l'école ou le collège),
- psychologique.

Les résultats de cette évaluation permettent au **médecin psychiatre** de présenter à l'enfant et à sa famille un **Projet Individualisé d'intervention**, pour une période donnée (généralement entre 1 et 2 ans).

La mise en place de ce Projet Individualisé est conditionnée à l'accord de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).